

## Aides aux Projets Vacances Dossier d'inscription 2017

**AUCUN DOSSIER NE PEUT ETRE ENVOYE DIRECTEMENT PAR UN PARTICULIER  
C'EST LE REFERENT VACANCES QUI DOIT SAISIR LE DOSSIER SUR L'APV-WEB  
ET L'ADRESSER AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES A L'UNAPEI :**

- Soit scanné et par mail : [apv2@unapei.org](mailto:apv2@unapei.org)
- Soit par courrier à l'Unapei - 15 Rue Coysevox - 75876 PARIS CEDEX 18

*Partie réservée à l'Unapei*

Date de réception à l'Unapei

Notre numéro de dossier

*Partie réservée aux porteurs de projets*

Nom du demandeur d'APV

Prénom du demandeur d'APV

Référence ANCV

Code d'adhérent

Nom et prénom du référent vacances

Cachet ou nom et adresse de  
l'association ou de l'établissement

***Afin d'être éligible, l'ensemble de pièces ci-après doit être joint à ce document.***

***Tout dossier incomplet est automatiquement inéligible. Merci de cocher les pièces jointes :***

- l'avis d'imposition 2016 (copie intégrale) ou l'attestation de la CAF mentionnant le QF  $\leq 900$  €
- la facture ou le devis du séjour pour lequel une aide est demandée (les formulaires d'inscription, les copies de catalogue ou de pages internet ne constituent pas des documents recevables)
- la copie de demande d'aide financière auprès d'autres organismes, dans le cadre du plan de financement
- la demande de dérogation si le prix journalier dépasse 150€ (document établi par le référent vacances) + le descriptif de séjour (extrait du catalogue)

## CARACTERISTIQUES DU SEJOUR

○ Dates du séjour : du    au

 **Les aides sont attribuées pour des séjours initiés entre mars et décembre de l'année en cours**

 **Les demandes d'aides aux vacances doivent être adressées à l'Unapei avant le séjour**

○ Durée du séjour :  jours

 **2 jours (1 nuitée) au minimum et au maximum 22 jours (21 nuits)**

○ Type de lieu du séjour :

- Mer
- Campagne
- Montagne
- Ville
- NSP (Ne sait pas)

○ Pays du lieu du séjour :



**Les séjours hors de l'Union Européenne ne sont pas éligibles**

○ Département du séjour :

○ Période du séjour :

- Vacances scolaires
- Hors période de vacances scolaires

○ Mode(s) de transport utilisé(s) pour se rendre sur le lieu du séjour

- Train
- Autocar
- Minibus
- Avion
- VSL - Véhicule Sanitaire léger
- Voiture
- Autre, veuillez préciser :



◆ *Ce(s) mode(s) de transport est-il/ sont-ils adapté(s) aux personnes en situation de handicap ou personnes malades ?*

- Oui
- Non
- NSP (Ne sait pas)

○ Moyen(s) de déplacement utilisé(s) pendant le séjour

- Train
- Autocar
- Minibus
- Avion
- VSL - Véhicule Sanitaire léger
- Voiture
- Autre, veuillez préciser :



◆ *Ce(s) mode(s) de transport est-il/ sont-ils adapté(s) aux personnes en situation de handicap ou personnes malades ?*

- Oui
- Non
- NSP (Ne sait pas)

○ Distance parcourue entre le lieu d'habitation et le lieu du séjour :

km

○ Type d'hébergement (principal, si c'est un voyage itinérant) :

  
  
  
  
  
  
  
  
  
  

- Village de Vacances – maison familiale
- Camping (tente, bungalow, mobil-home...)
- Hôtel
- Hébergement non-marchand, chez des parents ou amis
- Maison d'accueil (chez l'habitant)
- Colonie de vacances
- Gîte rural – chambres d'hôtes – location
- Auberge de jeunesse / CIS (Centres Internationaux de Séjour)
- NSP (ne sait pas)
- Autre, veuillez préciser :



○ Cet hébergement est-il adapté pour l'accueil des personnes en situation de handicap ?

  
  

- Oui
- Non
- NSP (Ne sait pas)

○ Cet hébergement accueille :

  
  

- Des personnes valides et des personnes en situation de handicap
- Uniquement des personnes en situation de handicap
- NSP (Ne sait pas)

○ La formule du séjour :

  
  
  

- Pension complète
- Demi-pension
- Gestion libre
- NSP (Ne sait pas)

○ Ce séjour est-il

  

- un séjour accompagné
- un séjour autonome

○ Ce projet a-t-il une dominante sportive ?

  
  

- Oui
- Non
- NSP (Ne sait pas)

○ Ce séjour est-il un séjour en classe transplantée ?

  

- Oui
- Non

## CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES

À quel type de public se rattache le bénéficiaire ?

- ENFANTS (âgés de moins de 16 ans)
- JEUNES (âgés de 16 à 25 ans)
- ADULTES (âgés de 25 à 54 ans)
- SENIORS (âgés de plus de 54 ans)**
- FAMILLES

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal  Ville

Age

Sexe  Féminin  Masculin

Le lieu d'habitation est-il en zone urbaine ?  Oui  Non

La commune dans laquelle vous réidez compte-elle moins de 2000 habitants ?  Oui  Non

La commune dans laquelle vous résidez bénéficie-t-elle d'un classement en zone de revitalisation rurale ?  Oui  Non

Statut social / professionnel :

Types de ressources :

- Elève
- Etudiant
- Déscolarisé
- Salarié en CDI
- Salarié en CDD ou intérim
- Sans emploi
- Retraité
- Ancien travailleur d'ESAT
- Travailleur d'ESAT
- Autre

- Salaire
- Allocation chômage
- Minimum social
- Allocations familiales
- Ressources spécifiques handicap
- Retraite
- Aucune ressource
- Autre, veuillez préciser :

◆ Si la réponse est « minimum social »  
(réponses multiples possibles)

◆ Si la réponse est « Ressources spécifiques handicap et dépendance » (réponses multiples possibles) :

- RSA (Revenu de Solidarité Active)
- ASS (Allocation spécifique de Solidarité)
- AER (Allocation équivalent retraite)
- Allocation veuvage
- ASV (Allocation Supplémentaire Vieillesse)
- ASPA (Allocation de Solidarité Personne Agée)
- RSO (Revenu de Solidarité, DOM)
- NSP (Ne sait pas)

- AAH (Allocation Adulte handicapé)
- AEEH (Allocation de l'Education de l'Enfant Handicapé)
- AJPP (Allocation Journalière de Présence Parentale)
- PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne)
- Pension d'Invalidité
- APA (Allocation Perte Autonomie)
- Autre, veuillez préciser :

Montant moyen mensuel des ressources du foyer

- 0 à 500€
- 501 à 1 000€
- 1 001 à 1 500€
- 1 501 à 2 000€
- + de 2 001€
- Non communiqué

Type de logement

- Logement autonome
- FJT Foyer de Jeunes Travailleurs
- Etablissement spécialisé du secteur social et médico-social
- Hébergement social ou d'urgence
- Maison de retraite
- EHPAD
- Sans domicile fixe
- Hébergé par la famille ou amis
- Autre, veuillez préciser :

A combien de temps remonte le dernier départ en vacances?

Est-ce un 1er / 2ème / 3ème / + **départ aidé** ?



**Les personnes ayant obtenu l'APV trois années consécutives en 2014, 2015 et 2016 ne peuvent pas en bénéficier en 2017**

- l'année dernière
- de 1 à 3 ans
- de 4 à 10 ans
- plus de 10 ans
- jamais parti
- NSP (Ne sait pas)

- 1er départ aidé
- 2ème départ aidé
- 3ème départ aidé
- Plus
- NSP (Ne sait pas)

Quel est le type de handicap de la personne :

- Cognitif
- Moteur
- Mental
- Psychique
- Sensoriel (déficit auditif ou visuel)
- Polyhandicap
- Maladies chroniques
- Autres

Séjour en milieu ordinaire / spécialisé

- Milieu ordinaire
- Milieu spécialisé

◆ Si milieu ordinaire

- En autonomie
- En intégration
- NSP (Ne sait pas)

Cette personne est-elle une personne malade ?  Oui  Non

### Questions pour les moins de 25 ans

Quel est le niveau d'étude de ce bénéficiaire ?

- primaire
- collège
- Brevet (DNB)
- BEP
- CAP
- lycée
- BAC
- études supérieures
- ◆ Nombre d'années post BAC
- NSP (ne sait pas)

Ce bénéficiaire fait-il l'objet d'une mesure de suivi ou d'accompagnement ?

Oui  Non

◆ Si oui de quel type ?

- Mesure d'accompagnement vers l'emploi
- Mesure de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance
- Mesure de prise en charge par un service public ou une association relevant de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- Autre

## Questions pour les départs en famille



***Pour les départs en famille les justificatifs de revenus de tous les membres de la famille partant en vacances sont à joindre au dossier***

### Membres de la famille

	Age	Sexe (H/F)	Personne en situation de handicap (cocher)	Personne malade (cocher)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

### PLAN DE FINANCEMENT DU SEJOUR DE LA PERSONNE

COÛTS DU PROJET		SOURCES DE FINANCEMENT	
Coût transport	- €	APV-ANCV	- €
Coût hébergement	- €	CAF	- €
Coût restauration	- €	MSA	- €
Coût loisirs	- €	Conseil Régional	- €
Coût autres	- €	MDPH	- €
<b>Ou</b>		Conseil Général	- €
		Commune ou intercommunalité	- €
Formule tout compris	- €	Organisme porteur de projet	- €
		Participation / Autofinancement de la famille	- €
		CCAH	- €
		Etat	- €
		Financier privé	- €
		Autre, préciser	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>- €</b>
Dont surcoût lié au handicap	- €		

- ***Le total des coûts du projet doit être égal au total des sources de financement***
- ***Le montant journalier du séjour ne peut pas dépasser 150 € (sauf dérogation)***
- ***Au moins une demande d'aide financière extérieure est impérative : au moins un organisme autre que l'ANCV doit être sollicité pour une aide au projet de vacances***
- ***La participation même minime du bénéficiaire est obligatoire***
- ***Le montant de l'APV ne peut représenter plus de 80% du coût total du séjour***
- ***L'aide aux vacances pour les travailleurs d'ESAT est plafonnée à 300€***